

Bulletin d'inscription Rassemblement & Championnat de France (page 2/2) du 17 au 21 août 2022

OPTIONS :

Nombre de tickets accompagnants pour le repas des équipages (prix unitaire 15€) : 0 ; 1 ; 2
2 accompagnants maximum par cormoran inscrit ; les repas pour l'équipage, 2 ou 3, sont inclus dans le package d'inscription

Seriez vous intéressés par des paniers repas pour les équipages ?

oui ; non

si oui combien

journée du vendredi 1 ; 2 ; 3

journée du samedi 1 ; 2 ; 3

journée du dimanche 1 ; 2 ; 3

prix unitaire panier repas est de 8€/pers

LICENCES FFV :

Tous les équipiers des bateaux participant aux régates doivent être titulaires d'une licence annuelle FFV compétition valide.

Le C.N.C. pourra le cas échéant, délivrer des licences annuelles aux personnes munies d'un certificat médical et du questionnaire santé (pour certificat de plus de 12 mois) . Merci de prévenir le Club 8 jours avant le début du Championnat de France. club.nautique.carantec@wanadoo.fr

RÈGLEMENT DE L'INSCRIPTION

	PU	Nbre	sous-total
Inscription (2 ou 3 équipiers)	180 euros	1	180 euros
Repas accompagnants (0 ou 1 ou 2)	15 euros		
Paniers repas (de 0 à 9)	8 euros		
		Grand total	

L'inscription de 180€ comprend : sécurité, organisation technique CNC, pots d'accueil et repas des équipages le vendredi soir, remise des prix, lots, pot de départ.

Merci de joindre un chèque, libellé à l'ordre de « Association Nationale Classe Cormoran »

ASSOCIATION NATIONALE CLASSE CORMORAN

52,rue Amiral Troude - 29200 Brest

contact@anccormoran.org

- Je suis à jour de ma cotisation ANCC 2022 (obligatoire pour participer)
- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande l'inscription de mon bateau au Championnat de France Cormoran 2022.
- Je m'engage à satisfaire à tous les règlements en vigueur à la date de l'épreuve.
- J'accepte et autorise à titre gratuit :

1 - les prises de vues et photos du bateau et de son équipage, à terre ou sur l'eau par les cameramen et photographes accrédités et toutes personnes autorisées par l'organisateur.

2 - L'utilisation, l'exploitation, la diffusion, et la reproduction de ces prises de vues et photos par l'organisateur.

Fait à :, le :

Signature